Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Épreuve U52 - Analyse juridique, économique et managériale

Session 2019 • Code sujet : **TA5AJEM** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse de l'existant et intérêt de l'investissement dans un combiné presse-enrubanneuse (3 questions) **Page 3**

2. Étude de faisabilité d'un projet de prestation de service (4 questions) **Page 5**

3. Étude juridique de la future entreprise de travaux agricoles (4 questions) **Page 8**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://btstsma.fr/assets/annales/bts-tsma/E5 - Étude de cas en agro technique/2019/BTS TSMA - E5 - Étude de cas en agro technique - Session 2019 - 2-Sujet.pdf

1. Analyse de l’existant et intérêt de l’investissement dans un combiné presse-enrubanneuse

Monsieur Leroy produit environ 1 200 balles d’ensilage par an avec une presse et une enrubanneuse séparées, mais le délai entre les opérations ne garantit pas toujours une fermentation optimale. Il envisage un combiné KRONE et doit en étudier les avantages, le coût de revient des balles et la pertinence financière.

Partie 1

Question 1.1. À l’aide de vos connaissances et de l’annexe 1, recenser de manière structurée les avantages et les inconvénients de l’utilisation d’un combiné presse-enrubanneuse.

Le combiné enchaîne pressage et enrubannage. Il limite le délai entre les opérations, particulièrement important ici puisque les quatre heures maximales ne sont pas toujours respectées.

Avantages	Inconvénients
Enrubannage immédiat : moins de déformation, d’air emprisonné, de séchage et de risque de pluie.	Achat plus coûteux : 75 000 à 90 000 €, contre 50 000 à 70 000 € pour deux machines séparées.
Fourrage mieux conservé ; balle sans contact avec le sol avant l’enrubannage.	Tracteur de 130 à 170 ch nécessaire selon le relief.
Un seul tracteur et un seul chauffeur : moins de traction et de carburant.	Machine complexe qui demande un chauffeur qualifié.

Si l’enrubanneuse suit rapidement la presse, le gain qualitatif est faible et l’intérêt devient surtout logistique.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Meilleure qualité et chantier simplifié, mais investissement élevé, tracteur puissant et chauffeur qualifié nécessaires.

Question 1.2. À l’aide de l’annexe 2 et du document A à rendre avec la copie, calculer le coût de revient moyen d’une balle pour une production annuelle de 1 200 balles.

À 40 balles/h, 1 200 balles nécessitent 30 h. Le tracteur coûte 648 € et le chauffeur 660 €. Le film coûte 4 116 € et l’entretien 1 320 €. Les charges variables totalisent donc 6 744 €, soit 5,62 €/balle. En ajoutant 11 537 € de charges fixes annuelles, le coût total atteint 18 281 €, soit 15,23 €/balle.

Document A complété : coût de revient

Production : 1 200 balles

Charges variables	30 h ils	30 h tal
Tracteur ➢ Nombre d'heures d'utilisation *(Débit de chantier 40 balles/h)*	30 × 21,60	648 €
➢ Coût d'utilisation du tracteur	30 × 22	660 €
	1 200 × 3,43	4 116 €
	1 200 × 1,10	1 320 €
Chauffeur		6 744 €
Film		5,62 €/balle
Entretien/réparation		
Total pour 1 200 balles		
Charges variables pour une balle		5,62 €/balle 11 537 €
		18 281 €
Calcul du coût de revient unitaire		15,23 €/balle

Hypothèse de production : 1 200 balles

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Coût de revient moyen : 15,23 € par balle pour 1 200 balles par an.

Question 1.3. Conclure en justifiant la pertinence de l'investissement dans le combiné presse-enrubanneuse et proposer des alternatives.

À 1 200 balles par an, le coût de revient calculé est de 15,23 €/balle. L'achat seul est donc difficile à justifier financièrement, même si le combiné répond au problème de délai et améliore la conservation. Le fabricant indique un coût moyen de 10,23 €/balle pour 2 500 balles annuelles, ce qui souligne l'importance d'augmenter l'utilisation du matériel.

Pour améliorer la pertinence du projet, monsieur Leroy peut :

- réaliser des prestations pour d'autres agriculteurs ;
- partager l'équipement au sein d'une CUMA ;
- conserver ses machines actuelles en coordonnant mieux les chantiers, ou recourir à une ETA.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> À 1 200 balles/an, l'achat seul est peu pertinent financièrement. Mutualiser le combiné ou développer des prestations pour des tiers.

2. Étude de faisabilité d’un projet de prestation de service

La sous-utilisation du matériel conduit Monsieur Leroy à étudier des prestations d’enrubannage rémunérées pour d’autres agriculteurs, dans le cadre d’une entreprise de travaux agricoles. Il doit évaluer le marché potentiel, établir le compte de résultat différentiel et déterminer le seuil de rentabilité de l’activité.

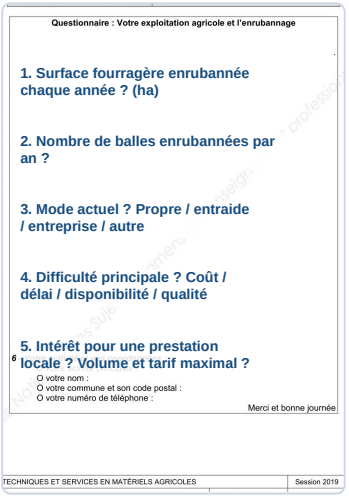
Partie 2

Question 2.1. À partir du document B à rendre avec la copie, rédiger un questionnaire de cinq questions destiné aux agriculteurs locaux afin d’évaluer le marché potentiel de l’enrubannage et pouvant être administré sur un site Internet.

Le document B réserve cinq emplacements avant la rubrique 6 « Votre activité et vos coordonnées ». Ces questions mesurent le volume de besoins, les pratiques actuelles, les difficultés et l’intention de recourir à une prestation locale. Des réponses prédéfinies facilitent le dépouillement en ligne ; prévoir « autre » lorsque nécessaire.

1. Quelle surface fourragère faites-vous enrubanner chaque année ?
2. Combien de balles faites-vous enrubanner par an ?
3. Quel mode utilisez-vous actuellement : matériel propre, entraide ou entreprise ?
4. Quelle difficulté rencontrez-vous le plus : coût, délai, disponibilité ou qualité ?
5. Seriez-vous intéressé par une prestation locale ? Si oui, pour combien de balles et à quel prix maximal par balle ?

Document B complété



Questionnaire : Votre exploitation agricole et l’enrubannage

1. Surface fourragère enrubannée chaque année ? (ha)

2. Nombre de balles enrubannées par an ?

3. Mode actuel ? Propre / entraide / entreprise / autre

4. Difficulté principale ? Coût / délai / disponibilité / qualité

5. Intérêt pour une prestation locale ? Volume et tarif maximal ?

6
- O votre nom :
- O votre commune et son code postal :
- O votre numéro de téléphone :

Merci et bonne journée

TECHNIQUES ET SERVICES EN MATÉRIELS AGRICOLES | Session 2019

✓ RÉPONSE À RETENIR

Questionnaire en cinq questions : surfaces et volumes, organisation actuelle, difficultés rencontrées et intérêt pour une prestation locale.

Question 2.2. À l'aide de l'annexe 3, compléter le compte de résultat différentiel dans le document C à rendre avec la copie.

Pour les 1 600 balles prévues, on calcule le chiffre d'affaires et les charges variables en multipliant le volume par leur montant unitaire. La marge sur coûts variables (MSCV) est la différence entre ces deux montants. Le résultat s'obtient après déduction des charges fixes annuelles. Les pourcentages du tableau rapportent chaque poste au chiffre d'affaires.

Élément	Calcul	Montant	% du CA
Chiffre d'affaires (CA)	1 600 × 14,50	23 200 €	100 %
Charges variables (CV)	1 600 × 5,62	8 992 €	38,76 %
Marge sur coûts variables (MSCV)	23 200 - 8 992	14 208 €	61,24 %
Charges fixes (CF)	Donnée annuelle	11 537 €	
Résultat	14 208 - 11 537	2 671 €	

Le résultat prévisionnel est bénéficiaire.

Document C complété

Compte de résultat différentiel

Eléments	Calculs	Montants en €	% du CA
Chiffre d'affaires (CA)	1 600 × 14,50	23 200	100 %
- Charges variables (CV)	1 600 × 5,62	8 992	38,76 %
= Marge sur coûts variables (MSCV)	23 200 - 8 992	14 208	61,24 %
- Charges fixes (CF)		11 537	
= Résultat	14 208 - 11 537	2 671	

✓ RÉPONSE À RETENIR

CA : 23 200 € ; CV : 8 992 € ; MSCV : 14 208 € ; CF : 11 537 € ; résultat : 2 671 €.

Question 2.3. Calculer le seuil de rentabilité de la prestation de service en valeur et en quantité.

La marge unitaire sur coûts variables est le tarif facturé moins la charge variable par balle : 14,50 - 5,62 = 8,88 €. Le seuil en quantité s'obtient en divisant les charges fixes par cette marge unitaire : 11 537 ÷ 8,88 = 1 299,21 balles. Il faut atteindre 1 300 balles entières pour couvrir les charges.

Le taux de MSCV est 8,88 ÷ 14,50. Le seuil en valeur est donc 11 537 ÷ (8,88 ÷ 14,50) = 18 838,57 € de chiffre d'affaires.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil de rentabilité : 18 838,57 € de chiffre d’affaires, soit au moins 1 300 balles.

Question 2.4. Au vu de l’ensemble des informations en votre possession, conclure de façon structurée sur le projet de prestation de service.

Les prévisions sont favorables : les 1 600 balles estimées dépassent le seuil de 1 300 balles, et le compte différentiel prévoit un résultat annuel positif de 2 671 €. La prestation peut donc contribuer à valoriser le matériel et à diversifier les revenus de M. Leroy.

La décision reste conditionnée à la confirmation des volumes et du tarif accepté par les clients, à l’aide du questionnaire. Il faut aussi vérifier les distances entre parcelles, les périodes de chantier et les coûts réellement supportés. Si la demande confirmée reste supérieure au seuil, le projet est économiquement envisageable.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Projet prévisionnellement rentable : 2 671 € de résultat pour 1 600 balles, au-dessus du seuil de 1 300. Confirmer la demande locale avant le lancement.

3. Étude juridique de la future entreprise de travaux agricoles

Monsieur Leroy souhaite créer une ETA et recherche une forme sociétaire conciliant limitation de sa responsabilité financière, indépendance et liberté d'organisation. Il s'interroge également sur la responsabilité de l'entreprise et les risques financiers en cas de dommage causé à la parcelle d'un client.

Partie 3

Question 3.1. À l'aide de vos connaissances et de l'annexe 4, proposer à Monsieur Leroy, en justifiant votre choix, la forme juridique sociétaire adaptée à la future ETA.

La **SASU** est adaptée si Monsieur Leroy reste associé unique. La société possède une personnalité morale et un patrimoine propres ; en principe, la responsabilité financière de l'associé est limitée à ses apports. Cette forme permet à Monsieur Leroy de diriger seul l'ETA. Le fonctionnement de la SASU étant peu encadré, il peut organiser son activité et rédiger ses statuts avec une grande liberté. Si de nouveaux associés entrent au capital, la SASU pourra devenir une SAS.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Créer l'ETA en SASU : responsabilité en principe limitée aux apports et statuts librement organisés.

Question 3.2. Caractériser la nature de la responsabilité de l'ETA en cas de dommage causé à la parcelle d'un client.

Le dommage survient sur la parcelle du client pendant une prestation réalisée dans le cadre d'un contrat : la responsabilité civile de l'ETA est donc principalement **contractuelle**. Pour obtenir réparation, le client devra établir un préjudice et son lien avec l'intervention de l'ETA. La responsabilité pourra être engagée si une faute ou une négligence dans l'exécution de la prestation est établie.

- Préjudice : parcelle endommagée par un feu.
- Cause : intervention de l'ETA.
- Faute ou négligence : à établir pour engager la responsabilité contractuelle.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Responsabilité civile contractuelle, si une faute ou négligence de l'ETA a causé le dommage.

Question 3.3. Déterminer les conséquences de cette responsabilité.

Si sa responsabilité est établie, l'ETA doit réparer le préjudice du client, généralement par le versement de dommages et intérêts. Sans assurance, cette indemnisation est à la charge du patrimoine de la société. La responsabilité des associés étant en principe limitée à leurs apports, leur patrimoine personnel est normalement distinct de celui de l'ETA, sous réserve notamment d'engagements personnels ou d'exceptions légales.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L’ETA doit indemniser le client ; sans assurance, l’indemnisation est supportée par le patrimoine de la société.

Question 3.4. Proposer une solution qui permettrait à l’ETA de se prémunir des risques financiers d’un tel sinistre.

L’ETA devrait souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle adaptée aux travaux agricoles. L’annexe précise que cette assurance n’est pas obligatoire pour toutes les activités, mais qu’il est fortement conseillé d’identifier les risques professionnels et de choisir les garanties adaptées. Le contrat devra couvrir les dommages causés aux biens des clients pendant les travaux, notamment un incendie de parcelle provoqué par l’utilisation de la presse.

1. Déclarer précisément l’activité de travaux agricoles.
2. Vérifier la couverture des dommages d’incendie aux parcelles des clients.
3. Adapter les garanties aux risques et aux montants de préjudice possibles.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Souscrire une assurance RC professionnelle couvrant les dommages causés aux parcelles des clients, notamment par incendie.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2019)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve U52 du BTS Techniques et services en matériels agricoles, session 2019, code TA5AJEM, dure deux heures et a pour coefficient 2. À partir du projet de combiné presse-enrubanneuse de Monsieur Leroy, elle évalue l'analyse des coûts et de l'investissement, l'étude du marché et de la rentabilité d'une prestation agricole, ainsi que le choix d'une structure juridique et l'analyse des responsabilités.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le coût de revient unitaire est le total des charges variables et fixes divisé par le nombre de balles produites.
- La marge sur coûts variables se calcule par la différence entre le chiffre d'affaires et les charges variables.
- Le seuil de rentabilité en quantité correspond aux charges fixes divisées par la marge sur coûts variables unitaire.
- Une SASU peut convenir à un associé unique recherchant une responsabilité limitée aux apports et une grande liberté statutaire.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les avantages qualitatifs et logistiques du combiné de ses limites financières et techniques.
- Présenter les étapes et les unités des calculs de coûts en utilisant les données correspondant au volume étudié.
- Construire cinq questions utiles à l'estimation du marché, puis conclure à partir des résultats obtenus.
- Justifier la forme juridique au regard des objectifs exprimés et distinguer responsabilité juridique et assurance contre les sinistres.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le coût de revient moyen d'une balle ?

Calculez les charges variables liées à la production, puis additionnez-les aux charges fixes annuelles. Divisez le total obtenu par le nombre de balles produites. Veillez à distinguer les charges totales du coût unitaire et à conserver des unités cohérentes.

Q : Comment déterminer le seuil de rentabilité en quantité ?

Calculez d'abord la marge sur coûts variables unitaire en soustrayant les charges variables unitaires du prix de vente unitaire. Divisez ensuite les charges fixes par cette marge. Le résultat donne le nombre d'unités à produire pour couvrir les charges.

Q : Comment organiser son temps pour traiter les trois parties ?

L'épreuve dure deux heures et les trois parties sont respectivement notées sur 8, 8 et 4 points. Répartissez le temps en fonction du barème, prévoyez suffisamment de temps pour les calculs et gardez quelques minutes pour vérifier les tableaux et les conclusions.

Q : Quels critères privilégier pour choisir la forme juridique de l'ETA ?

Reliez chaque objectif du porteur de projet aux caractéristiques de la structure : responsabilité financière, nombre d'associés et souplesse de fonctionnement. Appuyez-vous sur l'annexe et vos connaissances, puis justifiez le choix sans confondre limitation de responsabilité et assurance professionnelle.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btstsma.fr/assets/annales/bts-tsma/E5 - Étude de cas en agro technique/2019/BTS TSMA - E5 - Étude de cas en agro technique - Session 2019 - 2-Sujet.pdf
Ressources BTS Techniques et Services en Matériels Agricoles : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.